

**Décision portant nomination d'un ordonnateur secondaire  
Lycée français du Caire – Le Caire - Egypte**

**Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 452-1, D. 452-14 et D. 911-42 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 186 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2019 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
- Vu le contrat individuel établi par l'AEFE en faveur de M. BROMONT Frédéric, chef du Lycée français du Caire – Le Caire – Egypte.

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, M. BROMONT Frédéric est nommé ordonnateur secondaire du Lycée français du Caire – Le Caire - Egypte, établissement placé en gestion directe auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

**Article 2** : En cette qualité, M. BROMONT Frédéric est chargé de l'exécution du budget de l'établissement mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : La présente décision sera affichée dans l'établissement désigné à l'article 1<sup>er</sup>.

**Fait à Paris, le 25 août 2020**

**Olivier BROCHET**

